

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 13 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize février à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 6 février 2026

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Emmanuel LUNEL, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, M. Jacques CLAIRAUX	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Pascal RENOUF, M. Michel LHULLIER, M. Charly VARIN, M. Serge BOSSARD	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR, M. Michel LEBLANC, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES ; Mme Nicole GODARD a donné pouvoir à M. Dominique QUINETTE ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR (CC Baie du Cotentin) ; M. Claude JAVALET, Mme Lydie BROTON, M. Jean-Yves LETESSIER, M. Denis LECLUZE, M. Valentin GOETHALS, M. Philippe BRIARD, M. Jérôme VIRLOUVET, (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Jean LE BEHOT, M. Samuel PACEY (Villedieu Intercom) ; Mme Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et bocage)		
Nb de délégués en exercice : 37 Nb de délégués titulaires présents : 22 Nb de délégués suppléants présents : 0 Nb de pouvoirs : 3 Nb de votants : 25		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2026-07 : COMPETENCE DECHETERIE - Déchèterie de Saint-Lô - Acquisition d'un terrain à Tri Tout Solidaire

Les travaux de réalisation de la nouvelle déchèterie de Saint-Lô vont commencer en mars 2026. Pour faciliter l'accès de nos camions poids lourds sur la future déchèterie, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain à l'association Tri Tout Solidaire. Au vu du rayon de braquage d'un ensemble

camion et remorque, la surface minimum estimée est d'environ 260 m² situés à l'entrée de la déchèterie, sur les parcelles CB226, CB227, CB228 et CB229.

Le syndicat mixte du Point Fort a sollicité Tri tout Solidaire pour la rétrocession à titre gracieux de cette portion de terrain, et Tri Tout Solidaire a donné son accord.

Ceci exposé,

Vu l'accord du conseil d'administration de Tri Tout Solidaire en date du 18 décembre 2025,

Vu le courrier du 29 décembre 2025 de Tri Tout Solidaire acceptant la cession du terrain demandé à titre gracieux,

Considérant le projet de réalisation de la nouvelle déchèterie de Saint-Lô,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **Autorise le Président à signer tout acte et document nécessaire à l'acquisition de ces terrains à l'association Tri Tout Solidaire**
- **Prend acte que cette acquisition se fera à titre gracieux, les frais annexes (frais de géomètre, frais d'actes...) étant à la charge du syndicat mixte du Point Fort.**

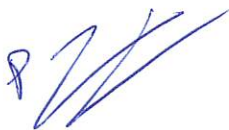
Ainsi délibéré en séance,

Le 13 février 2026

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **20 FEV. 2026**

Mis en ligne le : **20 FEV. 2026**